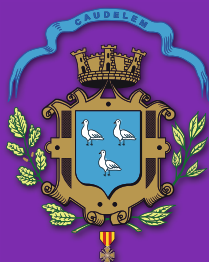


# Le Tambour

**ÉDITION SPÉCIALE FINANCES**  
**2021 en chiffres et en projets**



**MAIRIE DE CADENET**

16 cours Voltaire 84160 Cadenet

Tél. : 04 90 68 13 26 • Fax : 04 90 68 09 49 • Email : [accueil@mairie-cadenet.fr](mailto:accueil@mairie-cadenet.fr)

[www.mairie-cadenet.fr](http://www.mairie-cadenet.fr)





## Chères Cadenétiennes, chers Cadenétiens,

**E**n mars 2020, la COVID 19 a plongé le monde dans le confinement et la douleur d'une pandémie. En ce début d'été, l'espoir revient avec de nouvelles perspectives et un retour progressif à une vie normale.

Je souhaite que nos festivités, nos manifestations, nos activités culturelles et sportives puissent de nouveau se dérouler dans les meilleures conditions.

### L'activité municipale continue. Nous travaillons sur diverses problématiques :

Au niveau de l'action sociale, Françoise Raoux-Jacquème et sa commission se consacrent à lutter contre le désert médical pour favoriser l'arrivée de dentistes et médecins dans notre commune, en collaboration avec Frédéric Guyot, responsable de SANTÉLUB sur le territoire du Sud-Luberon.

Je m'occupe personnellement d'interdire l'accès des camions de plus de 3,5 tonnes sur l'ensemble de la commune et notamment route de Cucuron et boulevard de la Liberté. En effet, avec le collège, les écoles élémentaire et maternelle, le tennis club, ainsi que l'accès au gymnase et au Foyer rural, de nombreux enfants empruntent tous les jours cette route et de nombreux riverains sont victimes du nombre croissant de ces gros véhicules. Je suis en négociation avec la Direction Départementale des Routes ainsi que les Services de la Préfecture pour faire aboutir au plus vite ce dossier. Je ne céderai rien.

Par ailleurs, les travaux de réfection du boulevard de la Liberté vont débuter en septembre, sous la responsabilité de Pierre Lorioed et la commission Voirie.

Dans le cadre de l'intercommunalité, nos élus font tout pour activer la mise en service des colonnes enterrées pour le ramassage des ordures ménagères qui est de la compétence de COTELUB. L'attente n'a que trop duré, nous attendons toujours la livraison du nouveau camion.

Pour mener à bien nos projets, Cadenet a été retenue dans le dispositif « Petites Villes de Demain » pour pouvoir bénéficier de subventions de l'État. Ce programme, initié par le gouvernement et piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, a pour objectif de permettre aux communes de moins de 20 000 habitants de bénéficier d'un soutien spécifique de l'État et de ses partenaires pour leurs projets de revitalisation.

Durant la campagne électorale, je m'étais engagé avec mon équipe à la création de la MAISON DU CITOYEN.

Le projet est devenu réalité sur la place du Tambour d'Arcole à l'emplacement de l'ancien Office de tourisme dans un premier temps. Je vous invite à venir découvrir ce lieu d'échange, d'aide à la personne, de proximité et de bien vivre ensemble.

Marc Duval et sa commission se consacrent, entre autres, à la redynamisation du centre-ville avec l'appui de la Chambre de commerce et d'industrie de Vaucluse pour donner un nouvel élan à notre village en favorisant l'action culturelle avec les élus autour de Valérie Boisgard et la vie associative avec Nicole Boy et son équipe.

Valérie Gaudalet-Sanhadji et son service poursuivent le travail d'accompagnement et de soutien aux écoles et à la jeunesse cadenétiennne.

La rédaction du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) vient d'être achevée. Le PCS a pour but d'organiser, en situation de crise, l'évacuation de la population sinistrée en prévoyant, dans l'urgence et avec le plus de précision possible une répartition des tâches entre les différents acteurs. Afin de vous sensibiliser sur les dangers présents sur la commune et sur les bons gestes à adopter en cas de crise, vous trouverez en complément de ce bulletin le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs). Nous vous invitons à le lire et à le conserver.

**Dans ce bulletin spécial FINANCES, vous prendrez connaissance des données budgétaires de notre commune** avec un endettement raisonnable, une fiscalité stable et des projets qui seront financés et réalisés en 2021.

## Sommaire

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| L'édito du maire .....               | 2 |
| Compte administratif 2020 .....      | 3 |
| Les principaux projets en 2021 ..... | 5 |
| La démocratie participative .....    | 9 |

**Aux portes de l'été, retrouvons l'espoir, soyons positifs, respectons autrui, ayons le sens du civisme et du respect de notre environnement.** Je souhaite que l'on puisse se retrouver, rattraper le temps perdu et venir à nouveau à votre rencontre car tous ces moments d'échange, de partage et de fête nous manquent.

**Je crois en l'avenir. Bel été à tous.**

**Jean-Marc Brabant**  
Maire de Cadenet  
Vice-président de COTELUB

**MONSIEUR LE MAIRE REÇOIT SUR RENDEZ-VOUS LES MARDIS ET MERCREDIS DE 10 H À 12 H.**

# Compte administratif 2020

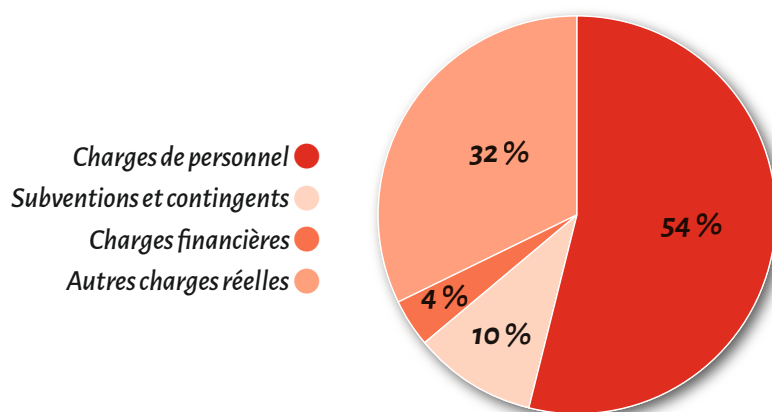
Le compte administratif et le compte de gestion 2020 ont été votés à l'unanimité lors du conseil municipal du mardi 13 avril 2021.

Le compte administratif est composé de 2 sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Les résultats cumulés de l'année 2020 montrent un excédent de fonctionnement de 662 165,41 € et un excédent d'investissement de 443 816,63 €.

## Section de fonctionnement

### Dépenses de fonctionnement 2020

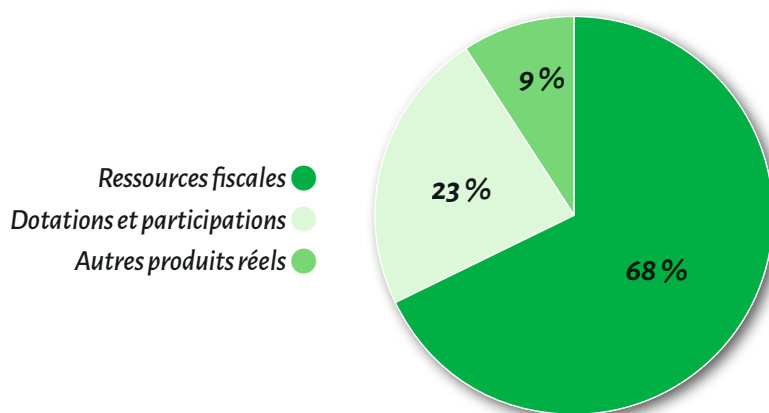
La structure des charges réelles atteint 3 590 424 € et est répartie comme suit :



Les « autres charges réelles » sont des charges à caractère général, constituées des frais généraux (électricité, eau, gaz, ménage, etc.) et des dépenses d'intervention des services municipaux (fournitures, prestataires extérieurs, etc.).

### Recettes de fonctionnement 2020

Les produits réels de fonctionnement sont de 4 585 865,08 € et s'établissent comme suit :



23 % de nos recettes de fonctionnement 2020 correspondent à des dotations et participations, qui proviennent :

■ À 84 % de l'État, par le biais de la dotation forfaitaire ou encore de la dotation de péréquation et de solidarité.

■ À 16 % de la CAF, par le biais des prestations de services de l'accueil passerelle, des services extra et périscolaire ou encore le contrat Enfance Jeunesse.

Les ressources fiscales correspondent à toutes les recettes de fiscalité (par exemple la taxe foncière) et comprennent également l'attribution de compensation versée par COTELUB pour la fiscalité des

entreprises qui leur a été transférée depuis 2017, de laquelle sont déduits les coûts des compétences transférées ainsi que les droits de mutation à titre onéreux versés à la commune.



De nombreux ratios existent et permettent de donner des indicateurs sur les finances d'une commune. En voici quelques-uns :

## Analyse du potentiel financier

Ce ratio mesure la richesse théorique d'une commune. Il correspond au produit fiscal théorique calculé en appliquant aux bases communales, les taux moyens nationaux.

**Rapporté au nombre d'habitants, ce ratio permet de positionner la collectivité par rapport aux autres communes de la même strate démographique.**

Le potentiel financier de la commune est de 3 632 846 € soit un potentiel financier par habitant de 822,28 € quand celui de la strate démographique est de 960 €. La commune ayant un potentiel fiscal plus faible, l'État lui attribue des dotations complémentaires.

## La dette

L'encours de la dette s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2021 à 4 126 413,33 € soit à **966,60 €/habitant**.

Population légale au 01/01/2021 : 4 269, et Population DGF : 4 413 (population légale + résidences secondaires).

**Le ratio encours de dette/habitant montre ce que chaque habitant devrait payer s'il fallait rembourser en une seule fois le capital restant dû pour l'ensemble des emprunts contractés par la commune.**

Il a bien diminué mais se situe encore au-dessus de la moyenne départementale qui était de 620 €/habitant, de la moyenne régionale (914 €/habitant) et de la moyenne nationale (763 €/habitants) connus au 31/12/2018.

Ce ratio à lui seul ne permet pas d'évaluer le degré d'endettement de la commune.

**Le ratio encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse. Il permet de constater si une commune est surendettée ou non.**

En dessous de 1, les communes ne sont pas « endettées », entre 1 et 1,20 une vigilance doit être opérée et au-delà de

1,20 la commune est considérée comme surendettée, c'est le seuil d'alerte.

**Pour Cadenet, le ratio est de 1,002 pour l'année 2020.** En conséquence, il convient de rester vigilant sur le recours à l'emprunt qui est intéressant vu la conjoncture économique actuelle présentant des taux bas, mais qui avec la modification structurelle de nos recettes depuis le 01/01/2017 ne permet plus la même réactivité.

## Budget 2021

**Le conseil municipal, à 22 voix pour et 5 voix contre, a également adopté le budget primitif de la commune pour 2021, qui s'établit à 5 094 310 € en section de fonctionnement et 2 717 546 € en section d'investissement.**

## Les taux communaux 2021

**La commune s'est engagée à ne pas les augmenter.**

Depuis 2020, il n'y a plus de vote du taux de la taxe d'habitation par les conseils municipaux en application de la loi de finances 2020, puis 2021. Le taux applicable est celui des taux 2019 en raison de la suppression progressive de la taxe d'habitation.

En 2021, 80 % des contribuables des résidences principales en sont exonérés, seuls 20 % continuent de la payer. Pour ces derniers sera appliquée une exonération progressive de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022 de la TH sur la résidence principale. En 2023, année d'aboutissement de la réforme fiscale, la taxe d'habitation sur la résidence principale ne sera plus recouvrée et sera définitivement supprimée. L'État encaissera la recette de la taxe d'habitation en 2021 et 2022, et compensera cette perte auprès des communes notamment par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

À compter de cette année et suite à cette réforme, il y aura substitution au produit de la taxe d'habitation, du produit départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties. En d'autres termes, cette année le taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties correspondra au taux communal de 2020 ajouté au taux départemental de 2020.

**Ainsi le taux communal applicable à la taxe foncière bâtie sera de 34,41 % (= taux communal 2020 de 19,28 % + taux départemental 2020 de 15,13 %) et le taux communal de la taxe foncière non bâtie reste de 62,89 %.**

|                                | Taux 2020 | Taux 2021 |
|--------------------------------|-----------|-----------|
| <b>Taxe foncière Bâtie</b>     | 19,28 %   | 34,41 %   |
| <b>Taxe foncière Non Bâtie</b> | 62,89 %   | 62,89 %   |

En revanche notre intercommunalité COTELUB appliquera :

- une augmentation du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties : 1,182 % en 2021 contre 0,732 % en 2020.
- une augmentation du taux de la taxe foncière Non Bâtie : 5,02 % en 2021 contre 4,57 % en 2020.

Merci à Pascale Kyriazidis, responsable du service Finances, qui a fourni les chiffres et les données permettant de rédiger cette partie du bulletin.

**Émilie Bastié**  
Conseillère municipale  
déléguée à la  
Communication



# Le budget 2021 se concrétise par des projets bien précis

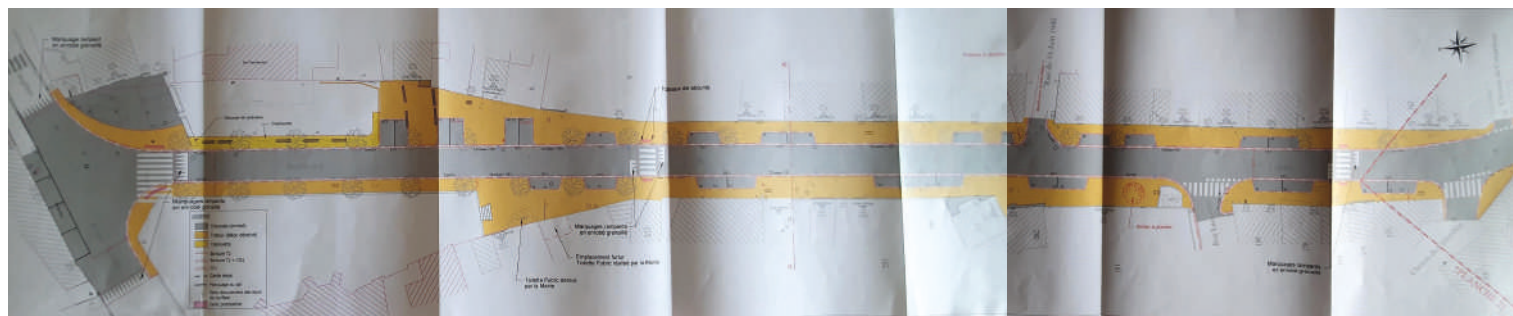
## Travaux & voiries

### 1. La première tranche de la réfection du boulevard de la Liberté est prévue en 2021,

avec un investissement d'un montant de 500 000 €. Les travaux débuteront aux alentours de septembre 2021. La première tranche des travaux concerne le secteur allant de l'intersection du cours Voltaire et du boulevard de la Liberté jusqu'à la rue des Dominicains. Les critères de réfection sont de :

- renforcer la sécurité pour les piétons sur cette route par la création de trottoirs, qui seront notamment accessibles aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes,
- créer et formaliser de « vraies » places de stationnement,
- maintenir les ralentisseurs afin que la vitesse ne soit pas excessive sur cet axe traversant.

Nous en sommes pour l'instant au stade de l'avant-projet avec la consultation de l'architecte des bâtiments de France, étant dans le périmètre de l'église. Une réunion préalable d'information avec les riverains sera également organisée.



*Avant-projet  
de la réfection  
du boulevard de la Liberté.*

**2. La rénovation énergétique de bâtiments communaux**, telles que les toitures de l'école maternelle et du bâtiment de la Maison du Citoyen, à hauteur de 70 000 €.

**3.** Nous continuerons également l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) **pour les bâtiments communaux** à hauteur de 23 000 €.





## Enfance

**1. La première phase de réfection de la cantine scolaire**, à hauteur de 182 000 €, est prévue en 2021. Les travaux et le budget de ce chantier s'étaleront sur plusieurs années.

**2. La rénovation énergétique des menuiseries de l'école maternelle**, à hauteur de 51 820 €, sera également lancée cette année. La commune a signé une convention d'adhésion au programme SEDEL avec le PNRL.

**Dans ce cadre, tous les travaux réalisés sur les bâtiments communaux feront l'objet d'un accompagnement-conseil du technicien énergie.**

**3. Pour terminer, l'achat de tablettes et VPI** (vidéoprojecteur interactif) pour les classes des écoles élémentaires, pour un montant de 38 500 €, a été également adopté au budget 2021 pour la rentrée de septembre.



## Sécurité

**Le déploiement de la vidéoprotection aux entrées de ville**, pour un montant de 81 300 €, a été voté lors du budget. La vidéoprotection est un outil et un moyen de prévention et contribue à renforcer la tranquillité publique sur Cadenet.



## Patrimoine

Les études permettant d'évaluer les travaux de **sécurisation et d'aménagement du site du château** seront également lancées cette année.



## Démocratie participative

**1. La création de la Maison du Citoyen**, qui ouvre ses portes ce mois-ci, est une étape clé cette année. Vous trouverez d'ailleurs toutes les informations sur son rôle, sa mission et son fonctionnement en page 9 de ce bulletin.

**2. Un conseil des enfants et des jeunes** est également en cours de création. Un des objectifs est de les faire participer à la vie du village, qu'ils puissent apporter leurs idées et réaliser des actions pour améliorer leur quotidien ou encore donner leur avis sur les projets municipaux.

La constitution du conseil des enfants et des jeunes sera finalisée au cours du dernier trimestre 2021.

**D'ici là, tous les jeunes scolarisés à Cadenet à partir du CE2 jusqu'au lycée qui sont intéressés par participer à la vie locale et citoyenne sont invités à contacter la Maison du citoyen avec leurs parents.**

# Projet transversal à plusieurs commissions et touchant tout le village

**L'étude du plan de déplacement et des mobilités sur notre village est une priorité afin de bien vivre ensemble et de se déplacer en sécurité dans notre village.**

Cette étude sera menée, cette année, par un cabinet extérieur spécialisé et repose sur plusieurs critères :

- ☉ **La circulation**, comprenant le sens et les types de circulation, en tenant compte des différents modes de transports : les piétons, les cyclistes, les automobilistes, les camions.
- ☉ **Le stationnement**, comprenant le nombre d'emplacements, les localisations, le fonctionnement ; tout en identifiant les besoins de stationnement (pour les marchés, les commerçants, les associations, les écoles, les infrastructures municipales, les touristes, les événements).
- ☉ **L'accessibilité**, afin de répondre aux besoins des familles en poussette, avec trottinettes et les personnes à mobilité réduite, ainsi que la liaison avec les différents modes de transports.
- ☉ **La signalétique.**

## Communication

**1. Une borne multimédia** est mise à disposition des Cadenétiennes et Cadenétiens dans la Maison du Citoyen. De nombreuses démarches ne se font désormais qu'en ligne, raison pour laquelle l'installation de cette borne vise à réduire la fracture numérique et proposer un accès numérique au plus grand nombre. **L'agent de la Maison du Citoyen se tient à votre disposition pour vous aider à accéder au numérique pour que vous puissiez effectuer vos démarches en autonomie.**

**2. Un nouvel écran d'information** est également installé dans la Maison du Citoyen. Cet écran, à visée piétonne, a pour objectif de mieux vous informer pour que vous puissiez retrouver toute l'information du village lors de votre passage sur la place du Tambour d'Arcole.



**3. Appli Cityall** L'application Cityall « Le citoyen connecté » de la mairie de Cadenet est également lancée ! **Téléchargez gratuitement l'application sur votre smartphone et retrouvez toutes les informations du panneau lumineux dans votre poche !** Soyez informés des actualités et des événements de la commune en avant-première ! Vous retrouverez dans cette application, dans un deuxième temps, l'ensemble des commerçants, artisans et professions libérales de notre village. Cette application nous permet de vous envoyer l'information sur la vie de Cadenet et l'actualité qui touche

votre quotidien. Les sondages et participations citoyennes se feront également par le biais de cette application.

## Associations

### Le saviez-vous ?

La municipalité continue d'apporter un soutien matériel et financier aux associations du village. Cette année 73 000 € sont inscrits au budget afin de verser des subventions aux associations qui en ont fait la demande. Les dossiers de demande de subventions ont été examinés par la commission Vie associative suite à la transmission par chaque association d'un dossier de demande de subvention élaboré avec le service vie associative/festivités.

La mairie apporte également un soutien logistique et matériel aux associations, notamment en mettant à disposition les salles municipales gratuitement.

## Urbanisme

### Opération façades

Notre commune s'est engagée dans l'amélioration et la réhabilitation du cadre de vie de notre centre ancien. Nous pouvons apporter une subvention aux habitants possédant un immeuble situé au sein du périmètre défini ci-contre, ayant une façade visible depuis le domaine public. L'objectif est de poursuivre l'effort entrepris lors de l'aménagement des places du Tambour d'Arcole, du 4 Septembre et du 14 Juillet. La subvention pour une rénovation de façade pourra représenter 40 % d'un montant des travaux plafonné entre



3 000 € et 10 000 €/TTC, soit une subvention façade plafonnée entre 1 200 € et 4 000 €. Le montant des travaux sera défini en fonction de l'état du bâti. Dans le cas, où il n'y aurait qu'un seul élément à reprendre sur la façade, une aide forfaitaire pourra vous être attribuée, par exemple pour remplacer les volets, pour camoufler des climatiseurs...

*Périmètre  
« opération façades ».*

Pour les devantures commerciales, il est prévu une aide de 50 % d'un montant de travaux plafonné à 4 000 €/TTC, soit 2 000 € de subvention.

### Vous souhaitez plus de renseignements ?

Christine Peseux, conseillère habitat de « SOLIHA 84 » vous recevra sur rendez-vous tous les 3<sup>e</sup> jeudis de chaque mois de 9 h à 12 h au sein de la mairie de Cadenet.

Vous pouvez également la joindre tous les lundis au **04 90 23 12 12**, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h ou sur l'adresse mail suivante : [c.peseux@solihha.fr](mailto:c.peseux@solihha.fr)

**Retrouvez le détail des démarches à effectuer sur le site internet de la mairie.**

## Vie économique

**Le maintien du commerce de proximité en centre-ville constitue un enjeu fort. Le commerce est aussi générateur de convivialité, d'animation et de lien social.**

L'équipe municipale de Cadenet, soucieuse du bon fonctionnement de son centre-ville et du commerce de proximité, s'engage en faveur de la redynamisation du commerce de centre-ville. Dans ce contexte, nous avons mandaté la CCI de Vaucluse pour réaliser une étude du commerce et de l'environnement urbain, point de départ pour nous permettre de bâtir une stratégie de développement du commerce en centre-ville.

**Cette étude est financée par notre intercommunalité COTELUB et est articulée autour de 4 évaluations :**

### **1. Recensement des commerces/artisans sur le terrain**

46 commerces /artisans sont présents en centre-ville, 17 locaux sont vacants.

### **2. Enquête auprès des professionnels implantés sur le périmètre**

Elle a été administrée en face à face entre le 8 et le 22 février 2021 auprès des commerces et artisans. 83 % des professionnels ont été enquêtés.

### **3. Enquête auprès d'un panel de consommateurs**

150 ménages ont été interrogés en face à face sur la commune et via un questionnaire en ligne entre le 8 et le 22 février 2021.

### **4. Audit technique de l'environnement urbain et commercial du cœur de ville**



**Les principaux éléments marquants soulignés par cette étude sont :**

- ⊙ La vacance commerciale élevée et le linéaire commercial hachuré transcrivent l'image d'un centre-ville en déclin commercial.
- ⊙ La diversité des jours de fermeture contribue à donner le reflet d'une offre peu dynamique.
- ⊙ 84 des professionnels ont réalisé des investissements au cours des 3 années passées. Les professionnels qui ont investi ont essentiellement un chiffre d'affaires stable puis en hausse. Les travaux d'aménagement intérieur et l'acquisition de matériel sont les principaux investissements réalisés.
- ⊙ La commune de Cadenet ne compte pas d'association de commerçants à ce jour. 65 % des commerçants seraient prêts à s'investir dans une association de commerçants.
- ⊙ Les commerces de Cadenet ont une clientèle locale. Les habitants de la commune constituent 61 % de la clientèle des commerces,
- ⊙ La proximité (73 %) et la conviction de participer à la vie du village (54 %) constituent les deux principaux motifs de fréquentation commerciale du centre-ville.
- ⊙ Les motifs de non-fréquentation sont avant tout l'absence de diversité en termes de magasins pour 78 % des consommateurs, puis le manque de praticité du centre-ville (19 %).
- ⊙ Le réaménagement récent du centre-ville contribue à offrir un cadre unitaire et favorable au développement du commerce.
- ⊙ 82 % des professionnels du centre-ville estiment que le stationnement est une problématique clé du centre-ville d'autant que la majorité de leurs clients viennent en voiture puis à pied.
- ⊙ 47 % des consommateurs portent un regard négatif sur le stationnement. Pour autant, uniquement 42 % des consommateurs perçoivent le stationnement sur le parking périphérique comme un frein à l'attractivité commerciale du centre-ville.

**Suite aux éléments d'analyse apportés par les différents sondages et l'expertise de la CCI, nous travaillons maintenant sur la stratégie de redynamisation et de développement du commerce de notre centre-ville. Nous vous tiendrons informés par la suite.**



# La démocratie participative

Un des axes de notre programme est de développer la démocratie participative dans l'objectif de vous associer et vous impliquer dans la vie de notre village.

Dans ce cadre précis, nous mettons en place plusieurs dispositifs clés, qui reposent sur des valeurs de bienveillance, de partage, d'écoute, d'échange, de proximité, de rencontre et de solidarité. Nous sommes donc ravis de vous présenter dans ce bulletin trois dispositifs clés :

- ▶ La Maison du Citoyen, dont les portes ouvrent début juin.
- ▶ Les habitants ressources : pilier très important de la démocratie participative et qui a pour objectif de vous offrir la possibilité de vous investir et de vous impliquer dans la vie locale et citoyenne.
- ▶ Les élus référents par quartier.

## Qu'est-ce que la Maison du Citoyen ?



La Maison du Citoyen de Cadenet est le lieu de vie de la démocratie participative, un espace dédié à la citoyenneté, au lien social, à l'échange, aux rencontres et à la solidarité.

Nous vous présentons ici le fonctionnement, les missions et les activités de la Maison du Citoyen, ouvertes à toutes les Cadenétiennes et tous les Cadenétiens.

### Missions de la Maison du Citoyen

Ce service de proximité est dédié à l'accompagnement des Cadenétiennes et Cadenétiens dans leurs démarches et leur participation citoyennes.

Le bien vivre ensemble et la communication entre les habitants, les élus et les actions de la municipalité sont des prio-

rités de la Maison du Citoyen.

La Maison du Citoyen n'est pas une antenne délocalisée de la mairie et ne se substitue donc pas aux services administratifs tels que l'urbanisme, la régie-école, la voirie, l'état civil...



**Émilie Bastié**  
Conseillère municipale  
déléguée à la  
Communication



**Valérie Gaudalet-Sanhadji**  
Première adjointe  
déléguée à l'éducation,  
l'enfance et la  
démocratie participative

### Jours et horaires d'ouverture

La Maison du Citoyen est ouverte au public les lundis, mercredis, jeudis, vendredis de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 (fermeture à 16h30 le vendredi) et le samedi matin de 9 h à 12 h.

Dans ces horaires, certains créneaux seront ponctuellement réservés à des rendez-vous ou formations et seront donc fermés au public.

La Maison du Citoyen est fermée le mardi.

Nadine Brun et Cyril Daoust vous accueillent avec le sourire, même derrière un masque.

### Activités au sein de la Maison du Citoyen

La Maison du Citoyen propose différents services et niveaux d'accueil :

#### ■ Niveau 1 :

Mise à disposition de documentations et d'informations en libre-service sur la vie de notre commune et de notre territoire. Des informations sur les mobilités, le tourisme, les commerçants, les associations, COTELUB, les sondages et participations citoyennes, les projets municipaux tels que par exemple les élus référents par quartier ou les habi-

tants ressources.

**Affichage :** un espace dédié est mis à disposition pour l'affichage afin de développer la transmission d'informations entre les habitants, la mairie, les commerçants et les associations.

**Petites annonces entre particuliers :** un formulaire est à remplir afin que les petites annonces soient affichées par catégorie (ex. : prêt, location, vente). Les agents d'accueil ne font pas l'intermédiaire ni ne mettent en relation les personnes concernées. Ils fournissent le formulaire et aident éventuellement à le remplir.

### ■ Niveau 2 :

**Renseignements et mise à disposition d'outils numériques**

De plus en plus de services et formalités se font désormais en ligne. La mairie de Cadenet souhaite faciliter l'accès au numérique et met donc gratuitement à votre disposition une borne informatique afin de faciliter vos démarches en ligne. Pour des raisons de confidentialité, les démarches ne seront pas effectuées par les agents de la Maison du Citoyen. Ceux-ci seront par contre en mesure de réorienter vers le bon interlocuteur ou support selon les besoins.



Borne informatique dans la Maison du Citoyen.

**Nous en profitons pour souhaiter la bienvenue à Mme Nadine Brun qui a rejoint la Maison du Citoyen en tant qu'agent d'accueil le 17 mai 2021. M. Cyril Daoust sera également présent pour vous y accueillir.**

### ■ Niveau 3 :

**Renseignements sur rendez-vous ou organisation de permanence sur des créneaux spécifiques**

La Maison du Citoyen organisera de manière ponctuelle ou récurrente des permanences ou formations afin de développer les services et informations données aux Cadenétiennes et Cadenétiens.

Les permanences/formations se tiendront dans le respect des gestes barrières et sur inscription préalable.

Les informations seront communiquées sur les supports de communication de la mairie et notamment le panneau d'affichage de la Maison du Citoyen.

**Ce lieu est donc créé pour faire vivre la participation citoyenne à travers des valeurs de proximité, de citoyenneté, de lien social, de solidarité et d'échanges.**



**Nous vous invitons à l'inauguration de la Maison du Citoyen le samedi 3 juillet 2021 à 11 h**

**et espérons pouvoir vous y retrouver nombreux.**

Des précisions sur la tenue de cet événement vous seront communiquées ultérieurement, selon le contexte sanitaire en vigueur au moment de l'inauguration.

## Présentation du dispositif des habitants ressources

**Avoir des idées, des connaissances, un savoir-faire, une expertise n'est utile que si on les partage. Parce qu'il est justement valorisant de partager ses connaissances et d'échanger, nous avons voulu mettre en place ce dispositif « Habitant ressource ».**

Qu'est-ce qu'un/e habitant/e ressource ?

C'est un Cadenétien ou une Cadenétienne souhaitant s'investir et s'impliquer dans la vie locale et citoyenne, en partageant ses compétences, son expertise et/ou ses savoir-faire dans des domaines divers et variés.

### Objectifs du réseau d'habitants ressources

Le réseau d'habitants ressources se décline autour de 3 objectifs :

- 1. Service aux habitants sur des besoins au quotidien :** compétence, savoir-faire, expertise, accompagnement dans des domaines. Exemple : *« J'ai besoin d'un conseil juridique, avez-vous connaissance d'un habitant ressource que je pourrai contacter ? »*
- 2. Habitant ressource pour son quartier dans le cadre du dispositif des élus référents de quartier,** notamment en étant en relation privilégiée avec les élus pour les problématiques ou projets de votre quartier et en étant un relais d'information pour votre quartier.
- 3. Appui et bénévolat dans le cadre de la Cellule d'Information et de Soutien à la Population (CISP) lors de l'activation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) en cas de situation de crise.**



Le fonctionnement du réseau des habitants ressources repose sur un engagement tripartite entre la mairie, les Habitants ressources et les usagers de ce dispositif, afin de constituer et de faire vivre ce réseau.

Définition des engagements que prennent les habitants ressources, la collectivité et les usagers :

- 1 -

## ENGAGEMENTS DES HABITANTS RESSOURCES

Si j'accepte d'être habitant ressource dans le cadre de la Maison du Citoyen, je m'engage à :

- ⊙ Transmettre et partager mes compétences, expertises, savoir-faire avec bienveillance et sans jugement à tous les habitants qui en auraient besoin.
- ⊙ Autoriser la Maison du Citoyen à me contacter pour me transmettre les coordonnées des habitants qui en font la demande.
- ⊙ Garantir la confidentialité des informations et ne pas divulguer le contenu des échanges ou situations individuelles traitées.
- ⊙ J'autorise la commune à enregistrer et communiquer mes coordonnées dans les conditions définies par l'engagement « Habitant ressource ».

Si j'accepte d'être habitant ressource pour mon quartier :

- ⊙ J'accepte de communiquer mes coordonnées et d'être éventuellement l'interface entre les élus et les habitants de mon quartier en cas de besoin.

Si j'accepte de faire partie de la Cellule d'Information et de Soutien à la Population (CISP) dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :

- ⊙ J'accepte de me rendre disponible pour apporter mon aide en situation de crise, comme par exemple assurer l'acheminement des denrées vers les habitants et le centre d'hébergement.

- 2 -

## ENGAGEMENTS DE LA MAIRIE DE CADENET

- ⊙ Garantir le cadre et le bon usage de ce dispositif d'habitants ressources.
- ⊙ Respecter la réglementation relative à la protection des données personnelles et en particulier :
  - Informer les personnes concernées du traitement de leurs données.
  - Recueillir le consentement des personnes concernées le cas échéant.
  - Ne pas traiter les données communiquées pour des finalités différentes de celles nécessaires à la mise en place du dispositif.
  - Ne pas divulguer les données des usagers et des habitants ressources en dehors des finalités dont ils ont été informés ou qu'ils ont acceptées.
  - Mettre en place les moyens techniques et organisationnels appropriés pour garantir la sécurité des données.
- ⊙ Mettre à disposition les thèmes et compétences apportés par la liste des habitants ressources à la Maison du Citoyen sur demande, sous la supervision d'un agent d'accueil.
- ⊙ Animer et suivre le réseau d'habitants ressources
- ⊙ Mettre en relation l'habitant ressource et l'usager via la Maison du Citoyen : dans ce cadre, la mairie ne peut en aucun cas être tenue responsable des échanges d'informations personnelles entre l'usager et l'habitant ressource. Elle n'est ni informée ni destinataire des situations traitées.
- ⊙ Mettre à disposition si nécessaire un lieu de rencontre

- 3 -

## ENGAGEMENTS DES USAGERS

- ⊙ Respecter la charte d'utilisation.
- ⊙ Faire preuve de bienveillance et de respect vis-à-vis de l'habitant ressource.
- ⊙ Prendre acte des limites d'intervention et de responsabilité de l'habitant ressource : il ne peut en aucun cas se substituer à l'usager dans ses démarches. Le rôle de l'habitant ressource se limite au conseil et au partage de connaissances et d'expertises de manière ponctuelle.
- ⊙ S'engager à ne pas communiquer ou transmettre à des personnes tierces les coordonnées des habitants ressources. Les coordonnées seront communiquées uniquement par la Maison du Citoyen et avec l'autorisation de l'habitant ressource concerné.

### **Vous souhaitez devenir Habitant Ressource ?**

*C'est très simple, vous pouvez :*

- ▶ *Contactez ou venez à la Maison du citoyen, qui vous détaillera le dispositif et vous fera signer la charte d'engagement.*
- ▶ *Contactez vos élus référents, qui feront suivre votre demande à la Maison du Citoyen, qui vous contactera pour formaliser votre engagement.*

*Nous comptons sur vous, votre bonne humeur et votre engagement pour que ce réseau d'habitants ressources soit un succès pour tous sur notre commune.*





# Les Floralies 2021



Merci et bravo à l'association Les Binettes Agiles pour l'organisation de cet événement. Merci également à Hervé Vincent pour les belles photos.



## **HORAIRE D'OUVERTURE MAIRIE :**

**Tous les matins, du lundi au vendredi** de 8 h 30 à 12 h.  
**L'après-midi, le mardi et le vendredi** de 13 h 30 à 17 h.  
**Le samedi** de 9 h à 12 h sauf le premier samedi de chaque mois.

## **CONTACT MAIRIE :**

Tél. : **04 90 68 13 26**  
[accueil@mairie-cadenet.fr](mailto:accueil@mairie-cadenet.fr)

## **EN MAIRIE :**

### **Inscriptions cantine :**

**Tous les matins** de 9 h à 12 h  
**Mardi** : 16 h à 17 h 30  
**Jeudi** : 16 h à 17 h

## **POLICE MUNICIPALE :**

15 route de Pertuis  
Tél. : **04 90 09 41 40**  
**Lundi** : 7 h à 12 h - 13 h 30 à 17 h  
**Mardi au vendredi** :  
8 h à 12 h - 14 h 30 à 18 h  
**Samedi** : 8 h 30 à 12 h

## **CCAS :**

**Le secrétariat** est ouvert les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 9 h à 12 h et les mardis, jeudis, vendredis de 14 h à 16 h.  
**L'assistante sociale** reçoit lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9 h à 12 h sans rendez-vous et les après-midi sur rendez-vous uniquement sauf mercredi.

Contact : **04 90 08 39 80**

Toutes les informations municipales sont sur le **site internet** :  
[www.mairie-cadenet.fr](http://www.mairie-cadenet.fr)

## **Commission communication :**

Émilie BASTIÉ, Florent MARTIN,  
Fabrice RIPERT, Stéphane ANFRIE,  
Monique LEROY, Françoise RAOUX-JACQUÈME,  
Christophe LACOSTE et Sabine DÉBIT.

## **Direction de la publication :**

Jean-Marc BRABANT

## **Conception-réalisation :**

&com - Groupe Copsi - 06 66 19 80 65

## **Impression :**

Mad Création Cucuron - 06 28 32 84 92

## **Photo 1<sup>re</sup> de couverture :**

Émilie Bastié

## **Photo 4<sup>e</sup> de couverture :**

Hervé Vincent

## **Photos intérieures :**

Hervé Vincent, Émilie Bastié et Mairie de Cadenet